

SEANCE DU 18 MARS 2014

| | |
|-----------------------|----|
| Nombre de Conseillers | |
| - en exercice : | 19 |
| - présents : | 15 |
| - votants : | 17 |

L'an deux mille quatorze, le dix-huit mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOGONNA-DAOULAS, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Françoise PERON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2014

Présents : Françoise PERON, Henri KEROUEDAN, Brigitte LE BRAS, Monique SALAÛN-LE BAUT, Thérèse DOURMAP, Nicolas LE MOAL, Bernard KERDONCUFF, Philippe KERDRAON, Jacques MEVEL, Françoise DAUTREME, Yann CREISMEAS, Véronique FRAGNI, Monique DRILLET, Pierre CAMBON, Marie Line MAHE

Absents : Danièle QUEMENEUR, Rémi PRIGENT

absents sans procuration : François-René JOURDROUIN, Véronique LE MOAL,

Procurations :

Rémi PRIGENT pour Marie Line MAHE

Danièle QUEMENEUR pour Monique DRILLET

Secrétaire de séance : Pierre CAMBON

Ordre du jour :

→ Approbation des Comptes de Gestion 2013

→ Vote des Comptes Administratifs 2013

→ Affectation des Résultats 2013

→ Subvention au Budget CCAS 2014

→ Budget Commune : décision d'imputer en Section d'Investissement les acquisitions de matériel pédagogique prévues en 2014

→ Vote des Budgets Primitifs 2014

→ Vote des taux d'imposition 2014

→ Marchés de travaux : différents avenants examinés en Commission d'Appel d'Offres :

-Salle Kéjadenn

-Mairie Nouvelle

Françoise PERON constate que le quorum est atteint et ouvre la séance. Elle s'étonne des procurations données par Danièle QUEMENEUR, absente sans procuration depuis janvier 2013, et de Rémi PRIGENT, absent sans procuration depuis décembre 2009.

A l'approche des élections municipales, le Maire préside son dernier Conseil. Elle remercie les Elus du groupe majoritaire qui ont participé à la gestion des dossiers et à l'élaboration des projets menés durant les deux mandats. Au cours de ces treize années, le Bourg a beaucoup évolué ; la vie économique et associative s'y est développée. Elle revient sur les projets marquants : l'extension du Groupe Scolaire en 2003-2004, l'installation de l'Assainissement Collectif, la rénovation des locaux commerciaux qui ont permis l'installation de Ty U, du Cabinet Médical, de la Boulangerie et des cabinets infirmiers. Le Bourg s'est modernisé au travers du projet global de réaménagement avec la Salle Kéjadenn, la nouvelle Mairie et la restructuration des espaces publics du Centre-Bourg.

Ce dernier Conseil de la mandature sera consacré notamment à l'examen des comptes 2013 et au vote des Budgets Primitifs 2014.

Le compte rendu de la dernière séance qui est validé sans remarque particulière.

Il est proposé et accepté par les Membres du Conseil de modifier l'ordre du jour par :

-L'ajout de 2 points :

→ Elaboration du Schéma Directeur des Eaux Pluviales : choix du bureau d'étude après consultation

→ Entretien des espaces verts communaux : choix de l'entreprise après consultation

VOTE DU COMPTE DE GESTION « COMMUNE » 2013

Un diaporama a été préparé par Monique SALAÛN-LE BAUT pour illustrer l'énoncé des comptes. Thierry ROC'H rappelle tout d'abord le principe de la stricte concordance des comptes entre la Trésorerie (compte de gestion) et la Commune (compte administratif). Ce principe étant respecté, il retrace tout d'abord le compte de gestion « Commune » 2013 qui est adopté par 16 voix pour, 1 abstention (Rémi PRIGENT), 2 absents sans procuration (Véronique LE MOAL, François-René JOURDROUIN).

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF « COMMUNE » 2013

Monique SALAÛN-LE BAUT, Adjointe aux Finances, présente les Comptes Administratifs. Les explications sont illustrées par son diaporama. Thierry ROC'H, Trésorier, fait l'analyse des comptes présentés : Le déficit d'Investissement 2013 s'explique par la réalisation tardive de l'emprunt prévu au BP 2013 (gestion 2014), et la non-réalisation des ventes immobilières programmées en 2013.

En section de Fonctionnement, les comptes sont les suivants :

| | |
|--|------------------------|
| Année N : | |
| -dépenses : | 1 389 430,20 € |
| -recettes : | 1 916 395,23 € |
| solde positif année N : | + 526 965,03 € |
| Compte tenu du report à nouveau de l'année N-1 : | +602 116,39 € |
| Résultat positif : | +1 129 081,42 € |

En section d'Investissement, les comptes sont les suivants :

| | |
|--|------------------------|
| Année N : | |
| -dépenses : | 3 107 400,70 € |
| -recettes : | 949 916,32 € |
| solde néгатif année N : | -2 157 484,38 € |
| Compte tenu du solde positif de l'année N-1 : | + 678 704,48 € |
| Résultat négatif : | -1 478 779,90 € |

Françoise PERON quitte la salle pendant le débat : elle ne prend pas part au vote.

Après en avoir débattu, le Conseil approuve le Compte Administratif « Commune » 2013, par 12 voix pour, 2 abstentions (Monique DRILLET et Danièle QUEMENEUR), 2 contre (Marie-Line MAHE et Rémi PRIGENT) (2 absents sans procuration : Véronique LE MOAL, François-René JOURDROUIN).

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF « COMMUNE » 2013

L'affectation des résultats se justifie de la façon suivante :

En section de Fonctionnement, les comptes sont les suivants :

| | |
|--|------------------------|
| Année N : | |
| -dépenses : | 1 389 430,20 € |
| -recettes : | 1 916 395,23 € |
| solde positif année N : | + 526 965,03 € |
| Compte tenu du report à nouveau de l'année N-1 : | +602 116,39 € |
| Résultat positif : | +1 129 081,42 € |

En section d'Investissement, les comptes sont les suivants :

| | |
|--|------------------------|
| Année N : | |
| -dépenses : | 3 107 400,70 € |
| -recettes : | 949 916,32 € |
| solde néгатif année N : | -2 157 484,38 € |
| Compte tenu du solde positif de l'année N-1 : | + 678 704,48 € |
| Résultat négatif : | -1 478 779,90 € |

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT :

Le résultat positif de Fonctionnement au CA 2013 d'un montant de **1 129 081,42 €** sera affecté en totalité en réserves au compte 1068 (Section d'Investissement).

Le résultat négatif en Investissement d'un montant de **1 478 779,90 €** sera inscrit au compte 001 (déficit antérieur reporté).

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la proposition d'affectation du résultat « Commune » 2013, par 17 voix pour, (2 absents sans procuration Véronique LE MOAL, François-René JOURDROUIN).

VOTE DU BUDGET GENERAL « COMMUNE » 2014

Monique SALAÜN-LE BAUT, Adjointe aux Finances, présente le Budget Commune 2014 en l'illustrant par son diaporama.

En Section de Fonctionnement, il n'y a pas de report en recette, du fait de la décision d'affecter le résultat positif en réserves au compte 1068. **La Section de Fonctionnement s'équilibre à 1 697 203,74 €.**

En Section d'Investissement, les programmes d'équipement lancés en début de mandat s'achèveront en 2014. Il s'agit de la Mairie Nouvelle et de la Salle Kéjadenn. Les travaux d'aménagement urbain du Centre-Bourg complètent le volet dépenses. Les recettes s'appuient notamment sur la perspective des ventes immobilières qui n'ont pas été réalisées en 2013 **La Section d'Investissement s'équilibre à 2 199 179,90 €.**

Après en avoir débattu, le Conseil, par 13 voix pour, 1 abstention (Monique DRILLET qui s'inquiète du caractère incertain de la réalisation des ventes prévues), 3 contre (Danièle QUEMENEUR, Rémi PRIGENT et Marie-Line MAHE qui trouve la dette de la Commune trop élevée), 2 absents sans procuration (Véronique LE MOAL, François-René JOURDROUIN).

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014

Françoise PERON et Monique SALAÛNE-LE BAUT informent le Conseil que la Commission des Finances a décidé de reconduire les taux d'imposition, sans augmentation.

Les taux d'imposition pour 2014 sont donc proposés selon le tableau ci-dessous :

| Taxes | bases prévisio. 2014 | Taux proposé | Produit |
|------------------|----------------------|--------------|----------------|
| Habitation | 2 920 000 | 16,80% | 490 560 |
| Foncier bâti | 1 701 000 | 22,07% | 375 411 |
| Foncier non bâti | 51 600 | 43,26% | 22 322 |
| | | TOTAL | 888 293 |

Après en avoir débattu, Le Conseil, par 15 voix pour, 2 abstentions (Marie-Line MAHE et Rémi PRIGENT), 2 absents sans procuration (Véronique LE MOAL, François-René JOURDROUIN), approuve la reconduction des taux d'imposition sans augmentation pour 2014.

VOTE DU COMPTE DE GESTION « EAU » 2013

Thierry ROC'H présente son compte de gestion retraçant la comptabilité communale de l'exercice. Le compte de gestion « EAU » 2013 est adopté par 17 voix pour, (2 absents sans procuration : Véronique LE MOAL, François-René JOURDROUIN).

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF « EAU » 2013

Les dépenses de Fonctionnement correspondent essentiellement aux achats d'eau, aux cotisations aux syndicats intercommunaux, à l'entretien du réseau et aux dépenses de personnel. Les recettes proviennent de la facturation. La ligne « achat d'eau » est très fluctuante d'une année à l'autre.

En section de Fonctionnement, les comptes sont les suivants :

Année N :

| | |
|---|----------------------|
| -dépenses : | 197 542,35 € |
| -recettes : | 219 922,77 € |
| Solde positif année N : | + 22 380,42 € |
| report positif année N-1 : | + 70 671,56 € |
| Résultat positif de l'exercice : | + 93 051,98 € |

En section d'Investissement, les comptes sont les suivants :

Année N :

| | |
|---|----------------------|
| -dépenses : | 18 581,55 € |
| -recettes : | 55 770,34 € |
| Solde positif année N : | +37 188,79 € |
| report positif N-1 : | +73 656,13 € |
| Résultat positif de l'exercice : | +110 844,92 € |

Françoise PERON quitte la salle pendant le débat concernant les comptes présentés. Elle ne prend pas part au vote.

Après en avoir débattu, le Conseil approuve le Compte Administratif « Eau » 2013, par 15 voix pour, 1 voix contre (Rémi PRIGENT), 2 absents sans procuration : Véronique LE MOAL, François-René JOURDROUIN).

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF « EAU » 2013

L'affectation des résultats se justifie de la façon suivante :

En section de Fonctionnement, les comptes sont les suivants :

Année N :

| | |
|-------------|--------------|
| -dépenses : | 197 542,35 € |
| -recettes : | 219 922,77 € |

| | |
|---|----------------------|
| Solde positif année N : | + 22 380,42 € |
| report positif année N-1 : | + 70 671,56 € |
| Résultat positif de l'exercice : | + 93 051,98 € |

En section d'Investissement, les comptes sont les suivants :

| | |
|---|----------------------|
| Année N : | |
| -dépenses : | 18 581,55 € |
| -recettes : | 55 770,34 € |
| Solde positif année N : | +37 188,79 € |
| report positif N-1 : | +73 656,13 € |
| Résultat positif de l'exercice : | +110 844,92 € |

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT :

Report à nouveau en Fonctionnement (compte 002 Recette Fonctionnement) : 93 051,98 €
 Report du solde positif en section d'Investissement (compte 001 Recette) : 110 844,92 €

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la proposition d'affectation du résultat « Eau » 2013, par 17 voix pour (2 absents sans procuration : Véronique LE MOAL, François-René JOURDROUIN).

VOTE DU BUDGET « EAU » 2014

Une attention particulière doit être portée aux achats d'eau, très fluctuants, en lien avec les aléas climatiques et les éventuelles fuites du réseau. Des travaux sont prévus, pour faire suite à l'étude de numérisation menée en vue de la sectorisation du réseau. Ce travail permettra d'établir les priorités des investissements à réaliser dans les années à venir.

Le Budget de l'Eau 2014 s'équilibre en **Section de Fonctionnement** à **300 717,98 €** et en **Section d'Investissement** à **285 366,00 €**.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve, par 16 voix pour, 1 voix contre (Rémi PRIGENT), 2 absents sans procuration (Véronique LE MOAL, François-René JOURDROUIN), le Budget de l'Eau 2014.

VOTE DU COMPTE DE GESTION « LOTISSEMENT » 2013

Thierry ROC'H présente son compte de gestion retraçant la comptabilité communale de l'exercice. Le compte de gestion « Lotissement » 2013 est adopté par 17 voix pour (2 absents sans procuration : Véronique LE MOAL, François-René JOURDROUIN).

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF « LOTISSEMENT » 2013

Les comptes n'appellent pas de réflexion particulière. Toutes les parcelles sont vendues, les travaux de finition sont achevés.

Françoise PERON quitte la salle pendant le débat concernant les comptes qu'elle présente. Elle ne prendra pas part au vote.

En section de Fonctionnement, les comptes sont les suivants :

| | |
|---|----------------------|
| Année N : | |
| -dépenses : | 22 240,22 € |
| -recettes : | 60 475,00 € |
| -solde positif : | + 38 234,78 € |
| -report positif N-1 : | + 25 873,96 € |
| Résultat positif de l'exercice : | + 64 108,74 € |

Il n'y a pas lieu de délibérer sur l'affectation du résultat. Le report de l'excédent constaté en Section de Fonctionnement est repris d'office en Section de Fonctionnement du Budget 2014.

Après en avoir débattu, le Conseil approuve le Compte Administratif « Lotissement » 2013, par 16 voix pour, (2 absents sans procuration : Véronique LE MOAL, François-René JOURDROUIN).

VOTE DU BUDGET « LOTISSEMENT » 2014

Françoise PERON revient sur l'historique du lotissement :

Tous les terrains ont trouvé preneur. 15 logements ont été construits, à la satisfaction des Logonnais qui y habitent. Ce fut un travail de longue haleine, du fait du recours engagé contre la Commune devant le Tribunal Administratif. C'est la dernière fois que le Conseil vote le Budget Lotissement de la Garenne-Rumenguy qui va être clôturé.

L'apurement de la TVA laisse apparaître une perte de deux centimes, par rapport au résultat du Compte Administratif 2013 qui vient d'être voté.

En 2014, **la Section de Fonctionnement s'équilibre donc à 64 108,72 €.**

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve le Budget Lotissement 2014, par 17 voix pour (2 absents sans procuration : Véronique LE MOAL, François-René JOURDROUIN).

BUDGET LOTISSEMENT : **REVERSEMENT DE L'EXCEDENT AU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE**

Suite au vote du Budget Primitif 2014 « Lotissement », il est proposé au Conseil d'approuver le reversement de l'excédent de Fonctionnement d'un montant de 64 108,72 € au Budget Général de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, par 17 voix pour (2 absents sans procuration : Véronique LE MOAL, François-René JOURDROUIN), le reversement de l'excédent de Fonctionnement d'un montant de 64 108,72 € au Budget Général de la Commune.

BUDGET LOTISSEMENT : **CLOTURE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DES COMPTES**

Suite au vote du Budget Primitif 2014 « Lotissement », il est proposé au Conseil d'approuver la clôture administrative et financière de ce Budget Annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, par 17 voix pour (2 absents sans procuration : Véronique LE MOAL, François-René JOURDROUIN), la clôture administrative et financière de ce Budget Annexe.

VOTE DU COMPTE DE GESTION « ASSAINISSEMENT » 2013

Thierry ROC'H présente son compte de gestion retraçant la comptabilité communale de l'exercice. Le SPAC est géré par la CCPLD depuis le 1^{er} janvier 2013. Il s'agit du dernier compte de gestion concernant le Budget de l'Assainissement. En effet, l'intégration des comptes vers l'Intercommunalité est faite. Le Compte de Gestion « Assainissement » retrace l'apurement de l'actif et du passif et constate que les comptes du Budget Assainissement sont à zéro au 31 décembre 2013.

Le compte de gestion « Assainissement » 2013 est adopté par 17 voix pour (2 absents sans procuration : Véronique LE MOAL, François-René JOURDROUIN).

SUBVENTION DU BUDGET PRIMITIF « COMMUNE » AU BUDGET C.C.A.S.

Françoise PERON propose que le Budget Commune verse en 2014 une subvention de 2 000,00 € au Budget du C.C.A.S.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 17 voix pour (2 absents sans procuration : Véronique LE MOAL, François-René JOURDROUIN).

BUDGET COMMUNE : DECISION D'IMPUTER EN SECTION D'INVESTISSEMENT LES ACQUISITIONS DE MATERIEL PEDAGOGIQUE PREVUES AU BP 2014

Les biens énumérés ci-dessous, destinés à améliorer l'équipement pédagogique et ludique de l'Ecole Communale de LOGONNA-DAOULAS seront acquis en Section d'Investissement au Budget Primitif 2014 :

Matériel de cour :

-swing rollers : 100,00 €

Matériel de classe :

-séchoir à dessins : 119,00 €

-bacs à livres : 349,00 €

-tours à livres : 315,00 €

Après en avoir débattu, l'Assemblée approuve cette proposition de délibération-cadre annuelle pour 2014, par 17 voix pour (2 absents sans procuration : Véronique LE MOAL, François-René JOURDROUIN).

MARCHE TRAVAUX MAIRIE NOUVELLE : DIVERS AVENANTS

Plusieurs lots ont subi des évolutions au cours des travaux de réaménagement du site de la Maison des Filles du Saint-Esprit pour l'installation de la nouvelle mairie. Les avenants font l'objet d'un suivi par la Commission d'Appel d'Offres (avis de la CAO obligatoire lorsque l'avenant a pour conséquence de faire évoluer le montant du lot de 5% en plus ou en moins).

Il en résulte la proposition d'avenants qui suit :

| Lot | Montant initial HT | Plus value / Moins value | Nouveau montant | En % |
|--|--------------------|-----------------------------|-----------------|----------|
| Lot 7 Doublages LAPOUS | 83 645,24 | -4 505,81 | 79 139,43 | -5,38 % |
| Lot 9 Plafonds suspendus LE GALL PLAFONDS | 12 056,03 | +1 411,18 | 13 467,21 | +11,70 % |
| Lot 10 Carrelage SALAUN | 29 999,25 | +1 724,87 | 31 724,12 | + 5,74 % |

Après en avoir débattu, l'Assemblée, par 12 voix pour, 3 abstentions (Monique DRILLET, Danièle QUEMENEUR, Yann CREISMEAS), 2 voix contre (Marie-Line MAHE, Rémi PRIGENT), 2 absents sans procuration (Véronique LE MOAL, François-René JOURDROUIN,) :

- approuve la proposition de modifications de travaux ;
- autorise le Maire à signer les avenants correspondants.

MARCHE DE TRAVAUX SALLE « KEJADENN » : DIVERS AVENANTS

Un certain nombre de travaux supplémentaires non prévus au programme initial du marché ont été répertoriés pour des raisons techniques et pour des motifs de sécurité. Les avenants font l'objet d'un suivi par la Commission d'Appel d'Offres (avis de la CAO obligatoire lorsque l'avenant a pour conséquence de faire évoluer le montant du lot de 5% en plus ou en moins)

Il en résulte la proposition d'avenants qui suit :

Avenant supérieur à 5% :

| Lot | Montant initial HT | + value/- value | Nouveau montant | En % |
|---|--------------------|--|-----------------|----------|
| Lot 07 Men ext Entrep BRITALU | 71 378,74 | +2 466,00 <i>Pour mémoire : avenant précédent +2 367,00</i> | 76 211,74 | +6,77 % |
| Lot 10 plafonds suspendus Entreprise LE GALL | 15 897,44 | +618,20 <i>Pour mémoire : avenant précédent +4 478,08</i> | 20 993,72 | +32,05 % |

Avenant inférieur à 5% :

| | | | | |
|---------------------------------|------------|---|------------|--------|
| Lot 11 Men Bois Entrep JOURT | 162 789,58 | 1 882,20 <i>Pour mémoire : avenants précéd +4 630,16</i> | 169 301,94 | +4,00% |
| Lot 14 PBC Entrep LE BOHEC | 184 994,96 | -3682,75 <i>Pour mémoire : avenants précéd +1 768,37</i> | 183 080,58 | -0,98% |

Après en avoir débattu, l'Assemblée, par 13 voix pour, 4 abstentions (Monique DRILLET, Danièle QUEMENEUR, Marie-Line MAHE et Rémi PRIGENT), 2 absents sans procuration (Véronique LE MOAL, François-René JOURDROUIN) :

- approuve la proposition de modifications de travaux ;
- autorise le Maire à signer les avenants correspondants.

ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES : CHOIX DU BUREAU D'ETUDE APRES CONSULTATION ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Henri KEROUEDAN rappelle que l'élaboration d'un Schéma Directeur des Eaux Pluviales constitue une obligation pour les communes. Ce document est notamment expressément listé parmi les pièces à annexer et à prendre en compte lors de l'élaboration du PLU.

Suite à la consultation lancée sur le site de l'AMF, 6 offres ont été reçues. Le Syndicat de Bassin de l'Elorn a assisté la Commune dans l'analyse des diverses propositions. De cette analyse il apparaît que 2 propositions sur les 6 sont complètes et ne nécessiteraient pas de devis d'études complémentaires. C'est donc le prix qui départage ces 2 offres dont la moins chère émane du bureau d'études TPAE de Ploudaniel pour un montant de 13 800 € HT.

Toutefois, ce projet ne sera validé que lorsque le dossier de demande de subventions aura été finalisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 16 voix pour, 1 abstention (Rémi PRIGENT), 2 absents sans procuration (Véronique LE MOAL, François-René JOURDROUIN) :

- choisit l'offre du bureau d'études TPAE pour un montant de 13 800 € HT ; cette offre ne sera notifiée qu'après finalisation du dossier de demande de subventions ;
- sollicite toute subvention possible pour ce type de dossier auprès des différents financeurs (Agence de l'Eau, Département, Région, Etat).

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS COMMUNAUX : CHOIX DE L'ENTREPRISE APRES CONSULTATION

Suite à la consultation organisée tous les trois ans pour renouveler le contrat d'entretien des espaces verts, une seule offre a été reçue en Mairie. Il est à noter que le cahier des charges rédigé prend en compte l'augmentation des surfaces à entretenir (rond-point fleuri de Goasven, rue du Menhir, lotissement de Rumenguy).

La proposition des Pépinières de Pennavern s'élève à 12 850 € HT, soit 15 420 € TTC annuellement. La proposition se décompose d'un lot pour le Budget communal (9 950 € HT) et d'un lot sur le Budget Eau (2 900 € HT).

Après en avoir débattu, le Conseil, par 17 voix pour (2 absents sans procuration : Véronique LE MOAL, François-René JOURDROUIN) :

- décide de retenir l'offre des Pépinières de Pennavern pour un montant annuel de 12 850 € HT ;
- autorise le Maire à signer le devis annuel correspondant.

AFFAIRES DIVERSES - INFORMATIONS :

Sentier côtier :

Suite à un recours contentieux d'un particulier dont la propriété est traversée par la servitude de passage le long du littoral, les travaux d'aménagement avaient été suspendus. Après deux ans de procédure, la Cour Administrative d'Appel de Nantes a rejeté le recours et confirmé le tracé de la servitude. Les travaux d'aménagement et de signalétique vont donc pouvoir reprendre.

Concernant la pose de grillage sur la portion Prat-Vil-Pont - Pors-Beac'h, Nicolas LE MOAL précise que ce grillage a été posé à la demande expresse des propriétaires de parcelles susceptibles d'accueillir des animaux en pâture. Suite au précédent du sentier côtier de la Commune de Daoulas, il n'a pas été possible de faire autrement. Ce grillage est critiqué à la fois pour des raisons esthétiques et de gestion de la faune sauvage. La Société de Chasse s'en est fait l'écho. Mais la Commune ne peut pas aller contre la volonté des propriétaires qui craignent les incivilités, et notamment les risques liés aux chiens non tenus en laisse sur le sentier.

La séance est levée à 21h00.

Le Maire
Françoise PERON

Le Secrétaire de Séance
Pierre CAMBON